

RAPPORT N° 05/8-05
au Conseil Municipal

OBJET

**AUTORISATION BUDGETAIRE ANTICIPEE
SUR L'EXERCICE 2006**

(BUDGET PRINCIPAL / SECTION D'INVESTISSEMENT / CHAPITRES 20, 21, ET 23)

Le Budget principal de la Commune pour l'exercice prochain sera examiné au cours du mois de février 2006. Dans l'attente de son vote, il convient de mettre en place, par anticipation, les crédits d'Investissement nécessaires pour la pérennisation de l'action municipale.

Cet aménagement budgétaire, autorisé par l'Article 15 de la Loi du 5 janvier 1988 portant amélioration de la décentralisation, permet d'engager, liquider et mandater des dépenses pour des opérations nouvelles, dans la limite du quart des crédits inscrits à la Section d'Investissement du Budget précédent (2005), non compris les crédits affectés au remboursement de la dette.

Cette Autorisation Budgétaire Anticipée, valable jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2006, sera reprise au sein de ce dernier.

En conséquence, je vous demande de m'autoriser, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2006 principal, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits votés, selon le détail ci-après :

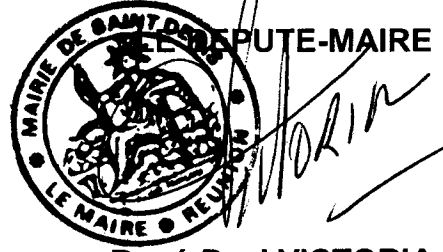
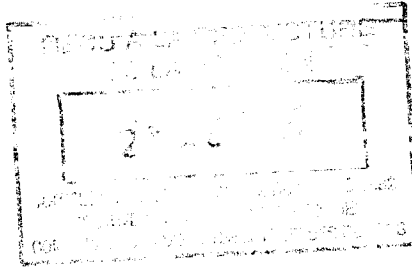
- | | |
|---|------------------|
| 1° le total crédits d'équipement ouverts
sur les Chapitres 20, 21 et 23 de l'exercice 2005
ayant été de | 45 512 073,00 €, |
| 2° le plafond de l'Autorisation Budgétaire Anticipée
sur l'exercice 2006, de 25 %,
s'établit à la somme arrondie de | 11 378 018,00 €, |
| 3° les crédits proposés seront affectés
de la manière suivante : | |
| ● Chapitre 20
immobilisations incorporelles
(études, frais annexes des marchés de travaux...) | 300 000,00 €, |
| ● Chapitre 21
immobilisations corporelles
(acquisitions de terrains, mobiliers, autres matériels...) | 1 700 000,00 €, |

RAPPORT N° 05/8-05

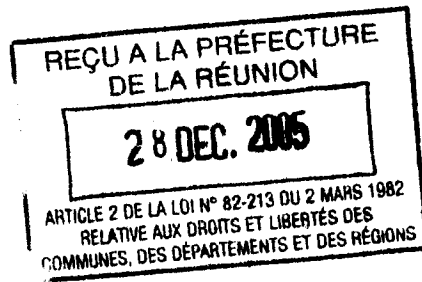
- **Chapitre 23**
immobilisation en cours
(travaux sur l'ancienne Gare routière,
interventions sur sites exposés aux risques, eaux pluviales...)

4 000 000,00 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



René-Paul Victoria
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 05/8-05
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 décembre 2005

OBJET

AUTORISATION BUDGETAIRE ANTICIPEE
SUR L'EXERCICE 2006

(BUDGET PRINCIPAL / SECTION D'INVESTISSEMENT / CHAPITRES 20, 21, ET 23)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

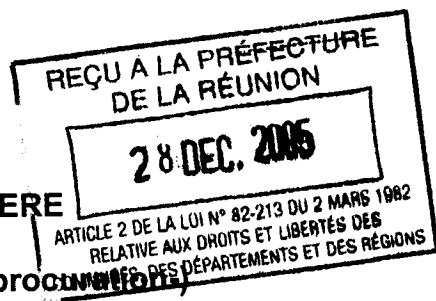
Vu la Loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 relative à l'amélioration de la décentralisation ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/8-05 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1er Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;



APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(5 abstentions -dont 2 votes par procuration)

Autorise le Député-Maire à engager, liquider et mandater, jusqu'à adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2006 les dépenses pour des opérations nouvelles d'Investissement, dans la limite des crédits votés et suivant l'affectation ci-dessous. Le détail des Articles figure dans le tableau joint en annexe.

- | | |
|---|----------------|
| ● Chapitre 20 / immobilisations incorporelles | 300 000,00 € |
| ● Chapitre 21 / immobilisations corporelles | 1 700 000,00 € |
| ● Chapitre 23 / immobilisations en cours | 4 000 000,00 € |

Pour extrait certifié conforme,
 Fait à Saint-Denis, le **23 DEC. 2005**



LE DÉPUTÉ-MAIRE

René-Paul VICTORIA

Autorisation budgétaire anticipée 2006

Section d'Investissement

Chap.	Cpte	LIBELLES	B.P Anticipé 2006
20	2031	Frais d'études	130 000
20	208	Autres immobilisations incorporelles	50 000
20	2033	Frais d'insertion	120 000
21	2111	Terrains nus	1 100 000
21	2158	Autres instal., matériel & outillage techniques	464 000
21	2184	Mobilier	136 000
23	2315	Instal., matériel & outillage techniques	135 000
23	2318	Autres immobilisations corporelles	3 515 000
23	238	Avances et acomptes sur commandes immo.corporelles	350 000
			6 000 000